

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 23/122/AC

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

OBJET : ACTION CULTURELLE

Convention de partenariat « Musique à l'école » - Subvention de soutien.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 11 septembre 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Emmanuelle GIRASCHI à Nathalie APOSTOLATOS ; Jeanne STROMBONI à Claire ROCCA SERRA ; Marie-Antoinette FERRACCI à Gérard CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La ville de Portivechju a placé la culture au cœur de son projet pour ses habitants. Depuis 2020, les nombreux changements opérés signifient l'importance accordée à la pratique culturelle, à l'éducation et à l'éveil aux arts, à la lecture et ce, grâce à l'implication de chacun ; associations, écoles, acteurs culturels publics et privés.

Dans le droit fil de cette politique, la Ville développe un partenariat avec le CACEL afin d'établir le projet de « Musique à l'école » dans deux classes au sein de deux établissements : l'école de Murateddu et l'école Santa Divota.

Sur une année scolaire, tous les élèves d'une même classe travaillent à la réussite d'un projet commun : la création d'un chœur accompagné par un orchestre.

Les cours sont répartis **en temps scolaire** :

- 1^{er} trimestre, les interventions en classe sont faites par la Dumiste (intervenant titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant 1h de chant par semaine pour tous les élèves) ;
- 2^{ème} trimestre, en classe, 1h en 2 groupes : chœur d'un côté et orchestre de l'autre (clarinette, saxophone, Djembé et Balafon) ;
- 3^{ème} trimestre, en classe, 1h en Tutti avec les 3 intervenants.

Et **hors temps scolaire**, une heure aura lieu par semaine les mardis après l'école, dans un lieu qui reste à définir.

Le projet de « Musique à l'école » sera également déployé dans une classe de l'école de Sotta. L'initiative bénéficie du soutien de la Collectivité de Corse, de la DRAC et de la Communauté de Communes du Sud-Corse.

Pour assurer sa réussite, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 15.000,00€ TTC pour l'année scolaire 2023-2024.

Le budget global du projet et la convention de partenariat entre la Ville et l'association sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 15 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « Musique à l'école » ci-après annexée.

ARTICLE 2 : d'approuver l'attribution de la subvention de 15.000,00€ TTC à l'association CACEL dans le cadre du partenariat autour du projet « Musique à l'école ».

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :


Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	6
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,



Gregory SUSINI